Le 29 mars prochain, le Royaume-Uni va sortir de l'Union Européenne, avec ou sans accord. Pour accompagner les entreprises bretonnes concernées par le Brexit (le Royaume-Uni est le cinquième pays de destination des exportations bretonnes et le huitième pays d'où proviennent les importations en Bretagne), l'Etat, la Région et la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION BRETAGNE / **T :** 02.99.25.41.41 ont mis sur pied une série d'actions. – A Vannes, le 26 février, de 9 h à 11h – A Brest, le 26 février, de 14 hà 16 h – A Lannion, le 1er mars, de 9h à 11h – A Rennes, le 4 mars, de 14 h à 16h – A Lorient, le 6 mars de 9 h à 11 h – A Quimper, le 7 mars, de 14 h à 16 h – A Saint-Malo, le 7 mars, de 14 h à 16 h – A Saint-Brieuc, le 8 mars, de 9h à 11 h.
www.bretagnecommerceinternational.com/actu/alerte-brexit/